La République du Centre, 20 avril 2018

SÉNAT ■ Amendement Sueur sur le secret des affaires

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a demandé, mercredi en séance publique, que le « secret des affaires », notion mal définie en droit et pouvant porter atteinte à l'information en matière économique, soit exclu du projet de loi numérique. Pour lui, la protection du « secret des affaires » ne peut être opposée au respect de la liberté de la presse ni aux activités scientifiques des chercheurs et des enseignants chercheurs. Il est ainsi intervenu dans le débat sur la proposition de loi relative à la transposition d'une directive européenne sur le « secret des affaires ». Son amendement a été adopté par 198 voix pour (145 contre). Le « secret des affaires » ne figurait pas dans le texte du projet de loi numérique issu de l'Assemblée nationale mais avait été introduit par le rapporteur du Sénat. Axelle Lemaire, ministre, a dit que son introduction mettrait en cause la crédibilité de l'open data à la française.

Phoca PDF